

Informations pour les journalistes

ou lettre au courrier des lecteurs (441 mots)

Montréal, le 9 juin 2010

De **Heidi Rathjen**, diplômée de Polytechnique et présidente du Comité des étudiants de Polytechnique pour le contrôle des armes (1990)

Le vote sur C-391 selon les conservateurs : trouvez l'hypocrisie...

Les députés de la Chambre des communes auront bientôt à voter sur le projet de loi C-391 visant l'abolition du registre des armes d'épaule.

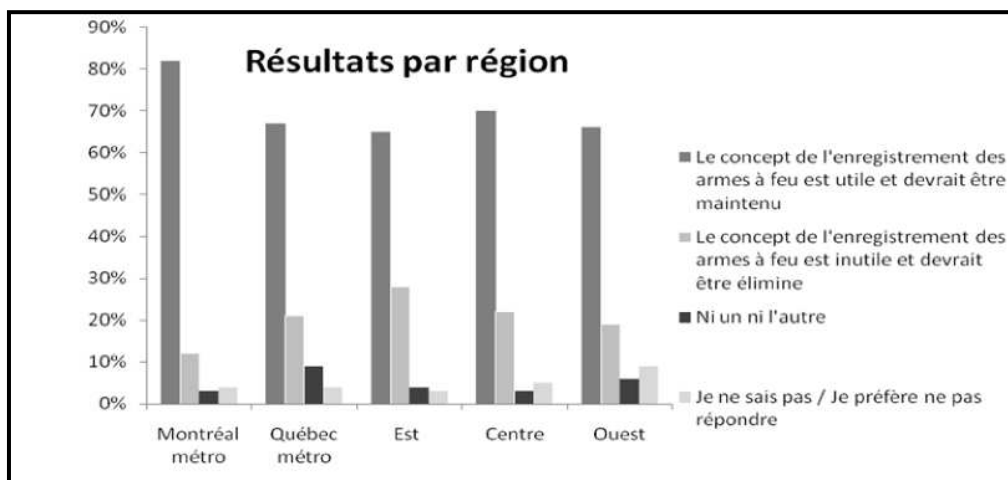
Prétendant qu'il s'agit d'un projet de loi d'initiative privée, l'auteure de cette législation, la députée conservatrice manitobaine Candice Hoepfner, dénonce le vote de parti imposé par le chef du Parti libéral Michael Ignatieff. En fait, elle clame haut et fort que tous les députés devraient voter selon le souhait des citoyens de leur circonscriptionⁱ.

En d'autres mots : *Faites ce que je dis, et non pas ce que je fais...*

Car, à l'exception de la population de la Saskatchewan et du Manitoba (qui détiennent de façon combinée 28 comtés sur 308, ou 9 % des comtés au pays), dans toutes les autres provinces, il y a plus de citoyens qui appuient l'enregistrement des armes que de citoyens qui s'y opposent.ⁱⁱ Or, il est certain que la majorité des députés conservateurs n'ont pas respecté les vœux de la population dans chacune de leurs circonscriptions, puisque *tous* les députés de ce parti ont voté en faveur du projet de loi C-391 lors de la deuxième lecture en novembre dernier.

L'appui pour le registre au Québec est particulièrement robuste. Les trois quarts de la population appuient l'enregistrement des armes à feu et l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité pas moins de trois motions en faveur de la *Loi sur les armes à feu* depuis 2006.

En fait, un tout nouveau sondage montre clairement qu'il s'agit d'un appui très majoritaire *dans toutes les régions du Québec*, incluant celles où siègent les onze députés conservateurs.ⁱⁱⁱ



En somme, si les députés conservateurs votent encore une fois en appui au projet de loi C-391, ces derniers contreviendront à leur responsabilité en tant de députés telle qu'énoncée par madame Hoepfner elle-même. Et il est tout à fait vrai que le fait de voter en faveur de ce projet de loi ira à l'encontre de la volonté des quelque 700 000 Québécois et Québécoises résidant dans les onze comtés conservateurs, qui sont majoritaires à croire, selon les résultats du sondage^{iv}, que le registre des armes à feu est utile et devrait être maintenu.

D'autre part, cet appui populaire au Québec va de pair avec l'avis des experts québécois en matière de sécurité publique, de santé publique, de prévention du suicide et de prévention de la violence conjugale.

Si les députés conservateurs du Québec tenaient compte des concepts démocratiques exigés par madame Hoepfner, ils voteraient tous pour rejeter le projet de loi C-391. Franchement, je doute que ce sera le cas. Mais, par respect pour le Québec et les Québécois, pourraient-ils au moins s'abstenir ?

ⁱ Voir l'ensemble des citations récentes de Candice Hoepfner au http://www.polysesouvient.ca/Documents/DOCU_10_06_08_HoepfnersQuotes.pdf

ⁱⁱ Sondage **Léger Marketing**, décembre 2009, pour le compte de la Coalition pour le contrôle des armes, http://www.polysesouvient.ca/Documents/STAT_09_12_00_SondageLegerCAN_ENREGISTREMENT.pdf

ⁱⁱⁱ Sondage **Léger Marketing**, mai 2010, pour le compte de la Coalition pour le contrôle des armes, <http://www.guncontrol.ca/francais/F/sondagemai2010.pdf> et http://www.polysesouvient.ca/Documents/STAT_10_05_28_SondageLegerQc_DONNEES.pdf

^{iv} Voir le tableau des calculs au http://www.polysesouvient.ca/Documents/STAT_10_05_28_PopulationCirconConvervateurs.pdf